

Grandfontaine, octobre 2025

PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

DECHETTERIE COMMUNALE Fermeture exceptionnelle du 25 octobre 2025

La déchetterie communale sera fermée **le samedi 25 octobre 2025** en raison de la marche gourmande du FC Haute-Ajoie.

Nous vous remercions de votre compréhension !

RECOLTE DE MARCHANDISES DES CARTONS DU CŒUR DE PORRENTRUY

La récolte de nourriture des Cartons du Cœur aura lieu :

le samedi 29 novembre 2025 dans tous les magasins du district de Porrentruy.

Nous vous remercions pour votre générosité.



INAUGURATION DE LA PLACE DES TILLEULS



Le Conseil communal adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes présentes pour leur participation à cette belle journée d'inauguration. Malgré une météo capricieuse, votre présence a permis de faire de cette fête une véritable réussite !

JARDIN DU SOUVENIR Rappel important

La Commune rappelle qu'il est **strictement interdit d'ouvrir la fosse du jardin du souvenir sans autorisation.**

Toute ouverture de la fosse doit impérativement se faire en présence d'un membre du Conseil communal.

./.

Nous vous remercions de respecter cette directive, qui vise à garantir le bon déroulement des dépôts et à préserver la dignité de ce lieu. Pour toute question ou pour organiser une ouverture, merci de contacter l'administration communale.

INTERDICTION DE BRÛLER DES BRANCHES ET DES DECHETS VEGETAUX

Nous rappelons à la population que, selon les directives cantonales en vigueur et l'article 24 du règlement communal de sécurité locale, **il est interdit de brûler des branches ou tout autre déchet végétal à l'air libre.**

Ces règles visent à **préserver la qualité de l'air**, à **réduire les risques d'incendie** et à **protéger l'environnement**.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

DECHETS VERTS + BRANCHES

Nous vous prions de respecter les types de déchets acceptés à la place de collecte de La Férouse. Pour rappel :

- Place des branches

Sont considérés comme branches : tous types de branches de grands diamètres (plus de 5 cm).

Ne sont pas considérés comme branches : le bois traité, les palettes, les souches, les piquets de clôture, les céramiques (pot, vase), le béton, le bitume, etc.

- Déchets verts

Sont considérés comme déchets verts : le gazon, les feuilles mortes, la sciure, les copeaux, les déchets de jardin, branches de PETITS diamètres (taille de thuyas),

Ne sont pas considérés comme des déchets verts : les rumex, les chardons, les déchets plastiques, etc.

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans les sacs officiels SIDP.

RESPECT DES HORAIRES POUR LA TONTE ET LES TRAVAUX BRUYANTS

Nous vous prions de respecter l'article 49 du Règlement de sécurité locale :

L'utilisation des tondeuses à gazon, à moteur à explosion, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés, ainsi que les autres jours entre 12 heures et 13.30 heures et de 20 heures à 9 heures. Le samedi, l'utilisation des engins précités cessera à 18 heures.

CARTE JOURNALIERE DEGRIFEE COMMUNE

La Commune de Grandfontaine propose à la vente des cartes journalières des transports publics suisses à prix réduit.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Le prix de la carte journalière varie en fonction de la date à laquelle vous l'achetez : plus vous vous y prenez à l'avance, plus vous économiserez. Vous pouvez l'acheter de six mois à un jour avant le voyage.

La vente des cartes journalières dégriffée Commune se fait exclusivement au guichet de l'administration communale durant les heures d'ouvertures. Aucun paiement par facture ou par twint ne sera accepté. La vente des cartes journalières dégriffée Commune est ouverte aux non-résidents de la Commune.

